



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen  
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet  
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

### **13. MISE EN LUMIERE DU PATRIMOINE - PROJET DE PARCOURS ARTISTIQUE 2016-2019 – CHEMIN BLEU YANN KERSALE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

#### Exposé :

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Quimperlé, la question de la création artistique dans l'espace public est au centre des réflexions et des projets engagés depuis 2014. Pour le projet d'aménagement des berges, elle a décidé de faire appel à l'artiste plasticien Yann Kersalé pour créer un parcours artistique, une œuvre de « lumière », un chemin bleu sur 3 secteurs de la ville.

La zone 1, du Pont salé à la place du Barzaz Breiz, revêtait un caractère d'urgence puisque les travaux de confortement des berges commencés en 2015 arrivaient à leur terme en mai 2016. La première zone a été inaugurée le 10 juin 2016.

Œuvre pérenne, le parcours lumière développé sur 3 zones propose donc une mise en œuvre suivant le calendrier suivant :

- les berges de l'Isole en 2016 (zone 1, inaugurée le 10 juin 2016) ;
- les façades et le fronton de la chapelle des Ursulines en 2018 (zone 2) ;
- les berges de l'Ellé en 2019, dont un traitement particulier pour la place Lovignon, le Pont fleuri et le pigeonnier de Ste Croix (zone 3).

Ce projet s'inscrit dans la thématique « eau et paysages » du dossier de candidature Pays d'art et d'Histoire porté par Quimperlé communauté avec l'appui technique de la Ville de Quimperlé.

L'objectif est d'offrir aux Quimperlois une autre histoire du site tout en mettant en valeur des éléments du patrimoine bâti existant : moulin, pont, lavoir, droit d'usage à la rivière et venelles.

Ce projet devrait permettre la réappropriation par tous, des bords de rivières à travers des actions de médiation menées par le pôle culture tout au long de l'année et en particulier lors des Journées Européennes du Patrimoine, avec le concours de l'office de tourisme intercommunal.

Lors de sa séance du 23 mars 2016, le Conseil municipal avait approuvé le plan de financement de ce projet, sur la base d'un coût prévisionnel de 148 300 € H.T., avec un reste à charge de 51 905 € pour la Ville.

Il est nécessaire d'actualiser le plan de financement de l'opération suite aux études complémentaires réalisées depuis le printemps pour affiner le projet et pour intégrer le pigeonnier de Sainte Croix pour un montant de 134 840 € HT, dont la rénovation est déjà intégrée au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le coût prévisionnel du parcours lumière 2016-2019 est ainsi porté à 313 740 € HT.

Le pigeonnier est un élément majeur pour la mise en valeur de la zone 3, avec la place Lovignon et le pont fleuri, à un endroit clé du parcours lumière puisqu'il permet de créer un appel pour engager la découverte « du chemin bleu », des berges de l'Ellé aux berges de l'Isole via la place de Gaulle. Il s'agit d'une opération de préservation du site patrimonial et d'une mise en valeur contemporaine.

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 13/12/2016

Reçu en préfecture le 13/12/2016

Affiché le

ID : 029-212902332-20161207-131-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne, de Quimperlé Communauté les subventions nécessaires au financement de ce projet.

**Plan de financement prévisionnel PARCOURS Yann KERSALE, chemin bleu - 8/11/2016**

DEPENSES		RECETTES		%
<b>Berges de l'Isolle (2016)</b>				
études, direction artistique, honoraires	8550	Conseil Départemental du Finistère	2 137,50 €	25%
Fournitures et pose projet lumière	36550	Conseil Régional de Bretagne	9 020,00 €	20%
		<b>Ville de Quimperlé</b>	<b>33 942,50 €</b>	<b>55%</b>
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>45 100,00 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>45 100,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES (HT)</b>	<b>45 100,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES (HT)</b>	<b>45 100,00 €</b>	

DEPENSES		RECETTES		%
<b>Etudes (2017)</b>				
Façade chapelle des Ursulines	16560	Conseil Départemental du Finistère	12 880,00 €	25%
Berges de l'Ellé	17480	Conseil Régional de Bretagne	10 304,00 €	20%
Pigeonnier	17480	<b>Ville de Quimperlé</b>	<b>28 336,00 €</b>	<b>55%</b>
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>51 520,00 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>51 520,00 €</b>	
<b>Façade chapelle des Ursulines (2018)</b>				
Direction artistique	10120	Conseil Départemental du Finistère	3 255,00 €	25%
Fournitures et pose projet lumière	37320	Conseil Régional de Bretagne	10 068,00 €	20%
Déplacements	2900	<b>Ville de Quimperlé</b>	<b>37 017,00 €</b>	<b>55%</b>
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>50 340,00 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>50 340,00 €</b>	
<b>Berges de l'Ellé (2019)</b>				
Direction artistique	11960	Conseil Départemental du Finistère	3 715,00 €	25%
Fournitures et pose projet lumière	34560	Conseil Régional de Bretagne	9 884,00 €	20%
Déplacements	2900	<b>Ville de Quimperlé</b>	<b>35 821,00 €</b>	<b>55%</b>
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>49 420,00 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>49 420,00 €</b>	
<b>Pigeonnier (2019)</b>				
Direction artistique	11960	Conseil Départemental du Finistère	3 715,00 €	25%
Fournitures et pose projet lumière	40000	Conseil Régional de Bretagne	23 472,00 €	20%
Déplacements	2900	Quimperlé communauté	15 000,00 €	
Maçonnerie	62500	<b>Ville de Quimperlé</b>	<b>75 173,00 €</b>	
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>117 360,00 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>117 360,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES (HT)</b>	<b>268 640,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES (HT)</b>	<b>268 640,00 €</b>	

## Plan de financement prévisionnel 2017 à 2019 : synthèse

DEPENSES		RECETTES		%
<u>Etudes</u>				
Honoraires	51520	Conseil Départemental du Finistère	23 565,00 €	25%
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>51520</b>	Conseil Régional de Bretagne	53 728,00 €	20%
		Quimperlé Communauté	15 000,00 €	
<u>Direction artistique</u>				
Honoraires	34040	Total subventions	92 293,00 €	
Déplacement	8700	Ville de Quimperlé	176 347,00 €	
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>42740</b>			
<u>Fourniture et pose projet lumière</u>				
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>111880</b>			
<u>Maçonnerie Pigeonnier</u>				
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>62500</b>			
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES (HT)</b>	<b>268 640,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES (HT)</b>	<b>268 640,00 €</b>	

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 8 novembre 2016

Avis favorable des commissions « politique de la ville et environnement » et « eau et lutte contre les inondations » du 25 novembre 2016.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 29 novembre 2016

Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (7 abstentions).**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**

*(Handwritten signature)*